

ON BOSSE ICI, ON RESTE ICI !

Contre la loi des patrons et du préfet

Bulletin de la commission immigration de l'Union Syndicale Solidaires 49 - n°2 - Hiver 2014

Réforme de l'immigration et de l'asile : la rupture dans la continuité !

Un projet de loi pour réformer l'immigration et l'asile a été présenté en conseil des ministres au mois de juillet 2014, et son examen ne devrait pas tarder(1).

On en connaît déjà les grandes lignes, et il n'y a pas de quoi s'extasier!

Bref coup d'œil sur quelques dispositions.

Sur la question de l'immigration, la répression reste de mise. Les délais de recours en cas d'OQTF seront raccourcis et le préfet pourra demander des informations à des administrations diverses (banque, école, hôpitaux...) pour contrôler à chaque moment la situation d'un détenteur d'un titre de séjour. Plutôt que de revenir à une délivrance d'une carte de résident (10 ans) comme norme, valant titre de séjour et de travail, le projet de loi généralise les titres pluri-annuels ; ce titre de séjour est une fausse bonne idée, car il individualisera encore plus les situations face à l'administration, et n'apportera aucune stabilité administrative et sociale à son détenteur, puisqu'il pourra être retiré par le préfet à tout moment(2). Par ailleurs, le gouvernement pense encore l'immigration en terme de talents, de compétence et d'excellence, avec la création d'un nouveau passeport et des mesures pour les diplômés (mais rien sur l'abrogation du décret de 2011 sur les ressources pour les étudiants étrangers par exemple).

Quid des autres, les prolos venus chercher en France une vie meilleure, et ceux qui perdent leur titre à cause des critères restrictifs du CESEDA ? La circulaire Valls de 2012 est loin d'avoir réglé tous les problèmes ! Rien concernant la régularisation des sans papiers ; ils sont condamnés à rester dans l'illégalité et la précarité administrative et sociale, à la merci des patrons exploiters, des marchands de sommeil et autres mafieux en tous genres.

Sur le volet asile, le gouvernement a été contraint de transposer (tardivement) des éléments des directives européennes, notamment sur les délais de traitement des demandes d'asile(3). Le texte prévoit également l'aug-

mentation de logements de type CADA, dont le nombre est aujourd'hui largement insuffisant. Mais plusieurs mesures sont inquiétantes. Délais de contestations raccourcis à 7 jours pour les déboutés ayant reçu une OQTF ; les DA ne pourront quitter les logements qui leur sont attribués sous peine de sanctions (interruption des aides et de l'accompagnement juridique et social, clôture de l'instruction de leur dossier par l'OFPPA, sans examen sur le fond). Les syndicats d'avocats et de magistrats se sont d'ailleurs déclarés hostiles au projet(4).

Bref, encore une fois les migrants, les étrangers, sont considérés comme des déboutés et des expulsables en puissance ! A quand un réel respect de l'humain et une procédure basée sur le droit et non sur l'appréciation arbitraire d'un préfet ou d'une administration ?

1-<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/Les-projets-de-loi-relatifs-au-droit-des-etrangers>

2-<http://cartederesident.org/article33.html>

3-http://www.gisti.org/IMG/pdf/pdl_asile_2014-10-17_cfda.pdf

4-<http://www.syndicat-magistrature.org/Les-projets-de-reforme-de-l->

Union
syndicale
Solidaires 49

CONTACT :

02 41 43 19 07 / 06 73 01 30 35

solidaires.49@wanadoo.fr

www.solidaires49.org

Permanence pour les travailleurs étrangers tous les mardis de 17h à 20h au local Solidaires 49, Bourse du travail, 14 Place Imbach 49100 Angers

Les réfugié-e-s soudanais-e-s se mobilisent à Angers!

Le samedi 29 novembre dernier, des réfugié-e-s soudanais-e-s ont manifesté place du ralliement contre les violences que subissent les femmes au Darfour. Révoltés par le viol de 200 femmes dans un village du nord du Darfour, les manifestant-e-s ont défilé dans les rues d'Angers aux cris de « El Béchir assassin », « les femmes ne sont pas des objets ». Il faut rappeler que le viol est une arme utilisée de façon systématique par les forces armées du régime contre les femmes soudanaises.

Constituée de nombreux/ses opposant-e-s et de militant-e-s des droits de l'homme en exil, ce n'est pas la première

fois que la communauté soudanaise se mobilise à Angers en soutien à leur peuple et contre les violences du régime. Déjà en novembre 2013 les réfugié-e-s soudanais-e-s avaient manifesté contre la répression meurtrière du mouvement contre la vie chère et le coût des matières premières. L'Union Syndicale Solidaires 49 (et sa commission Immigration) soutient la lutte des réfugié-e-s.

**Au pays ou en exil,
justice et liberté pour le peuple soudanais !**



La solidarité ne faiblit pas à Segré !

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

Le Collectif Segréen pour la Libre Circulation des Personnes (CSLCP) continue d'organiser des actions de soutien aux migrants. Dernière action en date : un rassemblement le 13 décembre à Segré pour protester contre le risque imminent de l'expulsion d'une famille arménienne de la minorité Yézide.

Le collectif a par ailleurs lancé une souscription de soutien pour les familles de demandeurs d'asile en difficulté sur Segré. Il s'agit de soutenir matériellement des familles dépourvues de toute ressources. Le billet est à 5€ pour un tirage le 3 janvier 2015 !

Des actions à suivre et à populariser !

L'actualité du collectif : <http://libredecirculer.free.fr/>



SNCF : victoire aux prud'hommes des maîtres-chiens sans-papiers !

D'octobre 2008 à Janvier 2010, trente-huit maîtres-chiens sans-papiers travaillant dans différentes gares de banlieue de la SNCF (St Lazare et ligne D du RER) vont lutter, avec, à leurs côtés, leurs collègues cheminot-e-s, pour avoir le droit de travailler en toute légalité.

21 d'entre eux sont employés par des entreprises « de négrier » sous-traitantes de la société Vigimark, sous-traitante officielle de la SNCF. Travaillant jusqu'à 300 heures par mois, ils sont payés 8 euros de l'heure par des chèques sans ordre ou par des virements à des tiers. Les 17 autres étaient directement embauchés par Vigimark sous de fausses identités mais avec des bulletins de salaire, des congés payés et des heures supplémentaires. Le 8 juillet 2009 le ministère de l'immigration, la préfecture de police de Paris et la SNCF reconnaissent qu'ils sont des victimes de la traite des êtres humains et c'est le 2 janvier 2010 après 14 jours de grève de la faim, que les deux derniers d'entre eux pourront enfin relever la tête.

Le 29 Juin 2011 se tient le procès en correctionnel au TGI de Paris des dix entreprises sous-traitantes de la SNCF. Ce procès à minima est cantonné aux seules entreprises sous-traitantes et à leurs dirigeants (les sociétés sous-traitantes ayant majoritairement fait faillite, n'ont d'ailleurs pas été poursuivies en tant que personne morale). Il voit toutefois condamnés les employeurs à des peines de prisons fermes ou avec sursis et des amendes. Le patron de Vigimark sera lui condamné **le 10 décembre 2013** (le Parquet avait oublié de le convoquer

en 2011). La SNCF se voit mise hors de cause, toutefois le tribunal rejette sa demande de partie civile et accepte celle de SUD-Rail.

Par un jugement daté du **13 octobre 2014** le conseil des prud'hommes de Paris (ou était sollicité à comparaître l'ensemble des 10 entreprises sous sous-traitantes, Vigimark et la SNCF) reconnaît le travail dissimulé et condamne les mandataires judiciaires des entreprises sous-traitantes à verser à chacun des 21 maîtres-chiens des indemnités au titre du travail dissimulé, des congés payés, des heures supplémentaires et de préavis (soit un total de 15 à 30 000 euros par salarié). En outre le juge départiteur considère que "la SNCF ne peut en conséquence s'exonérer de sa responsabilité" même s'il considère qu'elle est "moindre que celle de Vigimark" et les condamne à verser un euro à SUD-Rail.

Bien que considérant que la SNCF donneuse d'ordre, a du fait de son laxisme contribué à favoriser l'émergence d'une situation aboutissant à un recours conséquent à du travail dissimulé et à une violation de l'ensemble des règles fondamentales du Code du Travail, SUD-Rail est satisfait que chacun des 21 maîtres-chiens puissent enfin recouvrer les éléments de salaires dont ils avaient été spoliés et que comme le tribunal correctionnel, les prud'hommes reconnaissent le travail dissimulé. SUD-Rail ne fera donc pas appel de cette décision.



Nous publions quelques extraits du livre de Guillaume DAVRANCHE sur le mouvement ouvrier révolutionnaire avant 1914, Trop jeunes pour mourir, et plus précisément du chapitre consacré à la syndicalisation de la main d'œuvre étrangère par la CGT. Vous pourrez trouver ce livre à la librairie Les Nuits Bleues à Angers, et notez que Guillaume DAVRANCHE viendra présenter son livre le vendredi 6 février 2015 sur Angers à l'Étincelle (26 rue Maillé).

« Avec l'allongement du service militaire à trois ans, le maintien d'une classe d'âge une année de plus à la caserne va en effet conduire le patronat à importer davantage de main d'œuvre étrangère. Pour les syndicalistes, c'est un véritable défi.

Rappelons qu'à l'époque, il n'existe pas de salaire minimum garanti, et que le patronat sous-paie les étrangers : parlant mal la langue, privés de droits, vivant avec l'épée de Damoclès d'une expulsion du territoire, ils se défendent peu.

L'enjeu, pour la CGT, est de les syndiquer et de les aider à organiser des luttes pour empêcher une pression à la baisse des salaires. Mais la tâche est ardue. La fédération des Métaux, qui y a travaillé sans succès pendant des années, a tiré la sonnette d'alarme dès l'été 1913. [...]

Quel est donc le panorama du prolétariat immigré à la veille de la Grande Guerre ?

Le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais emploie des Polonais, des Autrichiens, des Belges et des Kabyles. Au nord de la Loire, on trouve de nombreux saisonniers agricoles belges. Les verreries du Bordelais emploient des Africains noirs. Les huileries de Marseille, des Kabyles. Les mines de fer de Briey, en Lorraine, font trimer 40 000 Italiens et 9 000 Allemands. À Marseille, les savonneries et les fabriques de pâtes alimentaires ne tourneraient pas sans les Italiens. Lyon et Saint-Étienne accueillent une colonie grecque. Dans les Pyrénées, les scieries et l'industrie du jute recrutent des Espagnols. La construction des voies ferrées transfrontalières fait appel à des milliers de terrassiers étrangers : espagnols en Ariège, italiens dans les Alpes-Maritimes. C'est en Normandie et sur le littoral méditerranéen qu'on trouve le plus de Chinois. [...]

Comment les toucher ? Le premier obstacle est celui de la langue. Quand il n'y a pas, sur place, un ouvrier bilingue bien intentionné pour faire l'interprète, on est vite bloqué, et il faut parfois faire appel à l'entraide internationale. Ainsi, en 1910, un militant belge est venu en banlieue parisienne pour aider la CGT à s'adresser à des dizaines de briqueteurs flamands qui travaillaient plus de quatorze heures par jour dans des conditions misérables.

En 1912 et en 1913, la fédération a envoyé un militant italo-phonique, Gilioli, en « tournée hivernale » dans les zones d'émigration de la péninsule, pour sensibiliser les travailleurs avant leur migration printanière. La tâche était ardue : la coordination avec la fédération syndicale italienne a été mauvaise, et dans certains villages analphabètes et pétris d'obscurantisme, l'émissaire de la CGT a été accueilli « avec des cailloux ». Il lui a fallu payer des tournées au café pour se faire entendre.

L'expérience montre cependant qu'à force de patience, on peut obtenir des résultats. Ainsi, la fédération allemande du Bâtiment, qui pratique depuis treize ans les tournées hivernales, peut se féliciter de ne pratiquement plus voir de briseurs de grève italiens sur les chantiers, et syndique 7 % des migrants. [...]

Enfin, la déclaration de guerre rendra cette question provisoirement obsolète. Pour compenser l'envoi de centaines de milliers d'hommes au front, le gouvernement organisera lui-même l'immigration massive de travailleurs coloniaux, avant de les renvoyer dans leurs foyers à la fin des hostilités. »

